



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau des affaires juridiques,
du contrôle de légalité et du conseil aux ordonnateurs et comptables**

Limoges, le 22 décembre 2022

La Rectrice de l'académie de Limoges

à

Madame la Préfète du département de la Creuse
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité
Place Louis Lacrocq
BP 79
23000 GUERET

**Bureau des affaires juridiques
Service interacadémique des affaires juridiques**

Référence n° CS/VP-22-45
Affaire suivie par :
Carole Stortz
Tél : 05 55 11 43 06
Mél : carole.stortz@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Objet : procédure de règlement conjoint du budget 2023 du collège de Bénévent

Référence : code de l'éducation - article L421-11 et suivants – article R421-58

Pièces jointes : Budget prévisionnel 2023 et analyse financière

Courriers de l'autorité académique et de la collectivité territoriale de rattachement

Dans le cadre du contrôle des actes budgétaires, portant sur le budget primitif 2023 du collège de Bénévent, l'autorité académique et le Conseil départemental de la Creuse proposent de régler conjointement ce budget conformément aux dispositions de l'article L421-11 du Code de l'éducation pour les raisons suivantes :

- Aucun élément ne permet de mettre en doute la sincérité globale des prévisions budgétaires qui apparaissent cohérentes au regard du compte financier 2021.
- La situation financière de l'établissement ne lui permet plus de couvrir ses dépenses par un nouveau prélèvement sur son fonds de roulement (*cf analyse financière ci-jointe*).

En conséquence, seul un budget prévoyant une dotation complémentaire de fonctionnement d'un montant de 10 000,00 euros complémentaire à celle de 5 250,00 euros, déjà notifiée par les services du Conseil départemental, permettra à cet établissement de revenir à un fonds de roulement disponible estimé au niveau du seuil prudentiel de 30 jours de fonctionnement.

Je vous transmets donc cette proposition de budget (pièce jointe) qui a recueilli l'agrément du Conseil départemental de la Creuse, afin qu'il soit rendu exécutoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie

Ivan Guilbault

Copies : Etablissement
M/Mme l'agent comptable

Publié sur www.creuse.fr le 06/03/2023

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20230227-CP2023016-DE

Direction Générale des Services
Mission Evaluation et Performance
Dossier suivi par Karine SALLOT
05 44 30 23 93
ksallot@creuse.fr

Madame la Rectrice de l'Académie de Limoges
Rectorat
3, rue François CHENIEUX
87 000 LIMOGES

Guéret, le 22 décembre 2022

Objet : procédure de règlement conjoint du Budget Primitif
collège Jean Monnet de BENEVENT L'ABBAYE

P.J : 1 (*proposition de nouveau budget dûment approuvé*)

Madame la Rectrice,

Par courrier du 16 décembre 2021, vous m'avez saisi, en vertu des articles L 421-11 et R 421-58 du Code de l'Education, d'une procédure de règlement conjoint concernant le Budget primitif 2023 du collège Jean Monnet de Bénévent l'Abbaye, en ma qualité d'autorité conjointe de contrôle des actes budgétaires des collèges.

Je vous confirme que les services du Département sont parvenus aux mêmes conclusions concernant la couverture des dépenses prévues au budget primitif 2023 de ce collège, par un prélèvement sur Fond de Roulement qui conduit l'établissement à dégrader de manière trop importante son disponible sur Fond de Roulement.

Je vous indique par ailleurs que l'Assemblée Départementale du 16 décembre 2022 a bien accordé au collège de Bénévent l'Abbaye, au titre de l'exercice 2022, une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) complémentaire de **5 250 €**, sous forme de subvention affectée à la viabilisation (*budget de fonctionnement, Services Généraux – poste Administration et Logistique*). En conséquence, le Fond de Roulement estimé de l'exercice 2022 (hors affectation du résultat de clôture d'exercice non connu à ce jour) devrait effectivement s'établir, a minima, à **13,17 jours**.

Dès lors, et afin de permettre à cet établissement de présenter un Budget Primitif en équilibre et qui respecte le seuil prudentiel des 30 jours minimum de disponible sur Fond de Roulement, je vous confirme l'engagement de la collectivité à accorder, lors de sa prochaine Commission Permanente du début d'année 2023, une Dotation Globale de Fonctionnement complémentaire, au titre de l'exercice 2023, d'un montant de **10 000 €**, soit une DGF initiale 2023 de **60 456 €** qui sera portée à **70 456 €** pour ce collège.

Après examen de la proposition de budget joint à votre courrier de saisine, je vous transmets donc mon accord sur cette dernière et valide le bienfondé de la nouvelle ventilation de la DGF proposée, conforme au montant initial notifié par le Conseil départemental à ce collège au titre de l'exercice 2023, abondé de **10 000 €** de DGF complémentaire.

Je vous remercie par avance des démarches que vous voudrez bien engager afin que ce nouveau budget, élaboré conjointement, puisse être transmis dans les meilleurs délais à la Préfecture de la Creuse et être ainsi officiellement notifié par ses soins au collège Jean Monnet de Bénévent l'Abbaye. L'objectif est, en effet, de clore rapidement la procédure de règlement conjoint vis à vis de cet établissement pour lui permettre d'exécuter son budget au titre de l'exercice 2023.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier et je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'assurance de mes sincères salutations.

Pour la Présidente du Conseil départemental
de la Creuse,
et par délégation,
le Directeur général des services


Philippe BOMBARDIER